# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIKE DE L'ARONNERRENT : Trois mois, XIS fr. 550. — Six mois, 26 fr. — Un an, 150 fr. Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, XIS fr. France et l'Etranger, les frais de poste en sus

Le prix des abonnements est payable d'avance. -- Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, 6 JUIN 1884

## LA JOURNÉE D'HIER

« Nous allons voir aujourd'hui, écrivait, hier matin, un journal républicain, ce que vaut le parlementarisme comme régime, ce que vaut la Chambre comme agent de con-trôle, ce que valent les ministres comme dictateurs ». Nous n'avons rien vu de tout cela, par la raison simple que le débat n'est pas clos et que la bataille doit se continuer de-

En revanche, la séance du Palais-Bourbon aura eu le mérite de nous montrer dans tout leur jour les beautés du gouvernement et de l'administration opportunistes; non point que M. Andrieux, dans son remarquable discours, nous ait révélé beaucoup de faits nouveaux : nous ait révélé beaucoup de faits nouveaux : nous connaissions déjà, par le témoignage de la presse locale, la plupart des procédés qui ont été employés par M. Ferry et ses collaborateurs pour républicaniser à leur profit les populations de la Corse; nous savions l'histoire des subventions accordées pour un lycée qui n'existe pas encore et celle des indemnités allouées pour des bestiaux qui n'ont jamais existé, et celle des maires qui ajournent les élections « parce que la veille ils ont fait la noce », sans parler des deux grands scandales qui depuis q'éclques jours font tant de bruit, l'affaire Saint-Elmed'abord, et puis l'affaire Arène-Peraldi. et puis l'affaire Arène-Peraldi.

Rien de tout cela n'était pour nous bien nouveau; mais M. Andrieux a eu le talent de réunir tous ces détails en un tableau d'ensemble de façon à en doubler l'effet et à en faire ressortir les enseignements. Grâce à lui, grace à sa verve mordante et à sa dialectique impitoyable, on a vu ce que devient un pays quand il est au pouvoir d'une cote-rie qui, aussi incapable de ménagements que de scrupules, impose aux présets, aux chess des administrations, aux ministres eux-mèmes, ses préférences comme ses rancunes, ses amitiés comme ses haines, s'empare de tous les postes pour les distribuer à ses protégés et fait une guerre implacable à qui-conque veut garder vis-à-vis d'elle quelque indépendance. Persécution et favoritisme, intimidation de tout genre et corruption sous toutes les formes, voilà les moyens dont on s'est servi pour faire de la Corse, pour quelques députés, amis du gouvernement, une espèce de fief, une sorte de bourg pourri où leur domination ne pût rencontrerni obs-

tacles ni limites. La faible réplique qu'a essayée M. Waldeck-Rousseau n'aura certainement pas dédeck-Rousseau n'aura certamement pas de-truit la profonde impression qu'a faite, sinon sur la Chambre, du moins sur le public, le vif et énergique discours de M. Andrieux. L'indulgence avec laquelle M. le ministre de l'intérieur a affecté de considérer les faits qu'on lui signalaiten Corse, équivant à l'aveu que les choses ne se passent guère autrement dans le reste de la France, et que, si dans les autres départements les scandales éclales autres départements les scandales écla-teut avec moins de violence, on le doit plu-tôt au caractère moinsardent des populations qu'aux procédés plus corrects de l'adminis-tration. C'est une raison, il est vrai, pour que la majorité des députés, qui doivent pré-cisément leur fortune politique à ces façons d'agir, ne se montrent guère jaloux de condamner un gouvernement dont ils sont les obligés et les complices; mais c'est aussi un motif pour que l'opinion, justement indignée, prononce le verdict qu'ils refuseront de renstant plus d'énergie. non pas deux ou trois ministres plus spécia lement compromis, mais le parti tout entier qui est en ce moment aux affaires.

S'il faut en croire les rumeurs qui circulent dans les couloirs de la Chambre, M. le pré-sident du conseil et M. le président de la République ne seraient pas en ce moment les meilleurs amis du monde. Les relations officielles sont toujours d'une correction parfaite, mais, à la dérobée, on se regarde de travers. Les amis de M. le président du conseil ne se contiennent pas assez. M. Brisson étant, pa-ralt-il, absolument démodé, les amis de M. Jules Ferry voient déjà en lui le futur prési-dent de la République; ils ne dissimulent assez leurs espérances, et M. Grévy n'aime pas à entendre parler sitôt de son fu-tur successeur. M. Wilson, très au courandes propos qui se tiennent à ce sujet, aurait dit un de ces jours: Ces messieurs oublien que le président de la République est rééli gible!... Si ces informations sont exactes, l'attitude que prendra au Sénat, dans la question de la révision, le petit groupe des Elyséens, sera intéressante à observer. M. le président de la République pense-t-il que le moment est venu de se débarrasser de M. Jules Ferry comme il se débarrassa de M. Gambetta? Ce n'est pas un des aspects les moins intéressants des prochains débats sur

L'élection du bureau du conseil munici-L'élection du bureau du conseil indinterpal permet à l'Intransigeant de demander aux opportunistes ce qu'ils pensent aujour-d'hui des résultats amenés par les dernières élections de Paris. Les radicaux ont été appelés au bureau par une majorité de qua-rante et quarante-trois voix, les opportunistes oht réuni seulement vingt-trois suffrages. Qu'on ajoute à ceux-ci, pour certaines ques-tions, les dix voix des conservateurs, les ra-

dicaux n'en conserveront pas moins une majorité de huit à dix voix. « Les vrais maîtres, ajoute l'*Intransigeant*, ce sont eux. » Nous n'en avons jamais douté. Cela promet de beaux jours à la ville de Paris et à M. le préset de la Seine.

### L'AFFAIRE ARÈNE

Nous nous sommes fait un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs tous les docu-ments relatifs à l'affaire Arène-Peraldi. C'est à ce titre que nous avons publié hier la lettre de M. Judet; c'est encore au même titre que nous citons la réponse de M. Arène, qui a paru hier soir dans le journal Paris:

A Monsieur Ernest Judet, Paris, 5 juin 1884.

Monsieur,

Monsieur,

On me rendra cette justice que j'ai observé,
jusqu'au bout, à votre égard, le mépris que
doit ressentir tout honnète homme pour l'ignorant d'honneur qui recommence une polémique
au lendemain d'une rencontre.

Vous avez lancé contre moi des accusations

Vous avez lancé contre moi des accusations que je relève devant la seule juridiction dont un homme tel que vous soit justiciable: je vous traine, par les oreilles, devant les tribunaux, et voici qu'à cette seule annonce vous vous mettez à trembler!

Vous êtes bien l'homme, monsieur, que j'avais pu juger sur le terrain, lâche, blême de peur, faisant implorer de moi, votre adversaire, la faveur de conserver un cache-ventre pour que votre pantalon ne tombât pas s, et le conservant sur mon autorisation que je n'hésitai pas à accorder, tellement votre attitude sitai pas à accorder, tellement votre attitude me faisait pitié; vous êtes bien l'homme que j'ai pu apprécier le lendemain, rerommençant à m'injurier avant que ma blessure — car, n'étant pas blindé, j'avais été blessé — ne fût envirie!

guéria!

Je vous retrouve pareil à deux mois de distance, monsieur. Les tribunaux vont juger entre nous. Nous sommes sur un terrain différent, mais la même peur vous reprend, et vous redemandez à garder votre ceinture.

Cette fois, monsieur, il va vous falloir la quitter, et votre pantalon tombera s'il veut, Vous terminez votre lettre, en me saluant. Une politesse en vaut une autre : je vous crache au visage.

EMMANUEL ARÈNE.

## REVUE DE LA PRESSE

Les nations armées

Philippe de Grandlieu rappelle dans le Figaro l'émotion causée par le livre du major prussien von der Goltz, la Nation armée. G'est une sorte d'hymne de guerre sauvage, dirigée surtout contre la France. On y pro-phétise l'anéantissement de notre race, au milieu de luttes d'une violence et d'une cruauté sans précédents dans les annales du monde. Tous les peuples sentent le danger et prennent leurs précautions. Ce ne sont donc plus des armées, mais des nations armées qui vont désormais se heurter sur les champs de bataille du continent. C'est là la situation nouvelle qu'examine à son tour un de nos compatriotes, le colonel Hennebert, dans un livre instructif et profondément étudié qu'il intitule avec raison: l'Europe sous les armes. Ecoutons l'analyse que nous en donne Philippe de Grandlieu:

Ici, nous entrons dans la pratique des cho-ses. Le commandant prussien a, pour ainsi dire, fait la philosophie de la guerre; le colo-nel français en montre les côtés matériels et les instruments. Le second ouvrage n'est pas moins saisissant que le premier, et ses plans, ses cartes, ses chiffres ne terrifient pas moins l'imagination.

La loi du 2 mai 1874 donne à l'Allemagne la faculté d'appeler, en cas de guerre, plus de six millions d'hommes. — La loi du 1er janvier de cette même année 1874 permet à la Russie d'en armer près de treize millions!

De pareils chiffres ne donnent-ils pas le ver-

Sans doute, il y a, dans ces cohues immen sans doute, il y a, dans ces conues immenses, des valeurs qui n'existent que sur le papier; mais en écartant tout ce qui est fantasmagorique pour ne prendre que le chiffre réel des combattants, on constate qu'en cas de guerre l'Allemagne peut mettre debout trois millions huit cent soixante mille hommes parfaitement instruits, et la Russie deux millions cinquent print per le consequent parte de la consequent pa tement instruits, et la Russie deux mittons ciuq cent mille hommes également bien préparés. D'autre part, la loi du 5 décembre 1868 auto-rise l'Autriche-Hongrie à mettre sur pied un million deux cent soixante cinq mille soldats;— de sorte que le fait d'une alliance austro-germano-russe pourrait matériellement se tra-duire par l'action combinée de sept millions cinq

cent mille combattants!

Enfin, si l'on y ajoutait l'Italic, à qui ses lois de 1875, de 1876 et de 1882 assurent, en cas de guerre, une force réelle de deux millions cinq cent soixante-dix mille hommes, la quadruple alliance arriverait à disposer d'une masse de plus de DIX MILLIONS de combattants! Si l'on réfléchit qu'une telle masse trainerait

avec elle au moins seize cents batteries de campa gne, vomissant des torrents de mitraille par la gueule en feu d'environ dix mille canons, on aura une idée des gigantesques tueries qui en-sanglanteraient la terre!

sanglanteraient la terre!
Les mers ne seraient pas moins rougies de sang par l'artillerie perfectionnée des centaines de vaisseaux et des cuirassés formidables que les belligérants pourraient mettre en ligne. Sur es flots comme sur le continent, c'est la même émulation destructive; personne ne veut se laisser distancer par son rival, et quand l'Italie arme son Duilio d'un prodigieux canon de cent tonnes, l'Angleterre fabrique aussitôtun canontandis que sept lignes mênent à la frontière de Russie. — Des deux côtés, l'Allemagne peut, en quelques jours, jeter sur le point choisi monstre de deux cents tonnes, lançant, par un effort colossal! un projectile du poids de TROIS

REDACTION ET ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17

L'Allemagne ne travaille pas avec moins de flèvre dans ses quatre arsenaux d'artillerie, établis à Spandau, Deutz, Dantzig et Stras-

établis à Spandau, Deutz, Dantzig et Strasbourg, et que seconde puissamment l'usine
privée de Krupp, dans la Prusse rhénane, qui
livre chaque jour soixante bouches à feu de
campagne et deux pièces de gros calibre, lancant des projectiles du poids de 100 kilog.

Que de fer! Que de fer! — Et aussi, peut-on
dire que de millions, que d'épargnes et de
sueurs englouties dans ces machines effroyables, que le commandant von der Goltz a bien
raison d'appeler des « engins infernaux! »

Les travaux exécutés à Plymouth ont donné

Les travaux exécutés à Plymouth ont donné lieu à une dépense de 33 millions. Ceux de Portsmouth ont dépassé 70 millions. Dès 4872, l'Angleterre avait consacré plus de 300 millions à augmenter la puissance de sa marine et la

sécurité de ses côtes ; et, depuis douze ans, les travaux se continuent dans la même propor-

travaux se continuent dans la même proportion.

La Belgique a dépensé 50 millions à Anvers pour assurer « un refuge » à sen indépendance et une tête de pont aux secours qui pourraient lui venir du debors.

L'Italie a consacré 436 millions à des œuvres de même nature, particulièrement en vue de la frontière française. Elle a dépensé plus de 400 millions à la Spezzia, dont la rade pourrait, aussi bien que celle de Spithead, abriter toutes les forces navales du globe; et les travaux s'y poursuivent avec activité.

Tous les Etats, même les petits, sont entrés forcément dans cette voie désastreuse. et la Hollande n'a pas reculé devant un sacrifice de

flollande n'a pas reculé devant un sacrifice de

63 millions pour organiser son original système de défense, qui prend le nom pittores que de mobilisation des eaux. Quand, à l'aide d'un ingénieux système d'é-

cluses, on a couvert d'eau les polders, il n'é-merge plus sur toute la surface plate du pays

merge plus sur to te la surface plate du pays que des chaussées étroites et des points forti flés L'eau d'inondation n'a que quelques déci-mètres de hauteur et se refuse, par conséquent, à la navigation de flottilles de canonnières. Coupé de tranchées, le sol n'est d'ailleurs prati-

able ni à la cavalerie, ni à l'artillerie, ni mêm à l'infanterie. Celle-ci ne peut s'avancer que par des digues faciles à détruire à la mine et qu'en-filent le nombre de bouches à feu. — En cas de froid intense, les défenseurs introduiraient dans

leurs polders une certaine hauteur d'eau dont

ils laisseraient geler la surface, et qu'ils fe-raient ensuite évacuer en dessous. La croûte de glace, suspendue en Pair, ne pourrait plus porter dès lors ni hommes, ni chevaux, ni voi-

N'est-ce pas curieux? Mais n'est-ce pas triste

aussi, et ne se prend-on pas à déplorer que tant d'«Morts et d'industri» ne s'exercent stérilement que dans le domaine de la destruction?

C'est l'Allemagne surtout qu'il est intéres

sant d'étudier dans ce développement gigantes-que des travaux de la guerre, et ce qui frappe immédiatement, é'est que, tandis que tout est défensif chez les autres, chez elle tout a le ca-

Dès le lendemain de la guerre de 1871, une

Leur frontière occidentale a été l'objet de dé penses folles, et, rien qu'en Alsace-Lorraine, ils n'ont pas jeté moins de 462 millions pour rendre leur occupation inexpugnable. Le camp retranché de Straebourg-Kehl est formidable;

retranche de Strasbourg-Keni est formidable; on ya entassé, dans des magasins immenses, des approvisionnements de toute espèce, et d'autres, accumulés dans des trains tout formés en gare, et pour ainsi dire sous vapeur, sont là, n'attendant qu'un signal télégraphique

pour partir instantanément dans la directio

Baltique et la mer du Nord, ils ont consacr 95 millions à la défense de ce vaste littoral, et

95 millions à la défense de ce vaste littoral, et, en outre, tous les points importants ont été l'objet de sacrifices énormes.

Depuis 1872, le nouveau port de Wilhemshafen a reçu 38 millions, Brème et les bouches du Weser 20 millions, Hambourg et les bouches de

D'autre part, Mayence, Magdebourg, Ingols tadt ont absorbé 57 millions: Cologne et soi

tadt ont absorbé 57 millions; Cologne et son camp retranché, 34 millions; puis Ulm, Span-

dau, Küstrin, Posen, Thorn, Konigsberg se sont partagé 113 millions.

Bref, depuis 1873, l'Allemagne a dépensé largement un demi-milliard pour la réorganisation de ses places fortes; et partout, nous le répétons, ces travaux ont revêtu, principalement de patre chié un caractère estatialment effects.

Metz, Thionville et Sarrelouis forment ensem

Metz, Thionville et Sarreious forment risen-ble un système qui a reçu le nom de Triangle lorrain, et toutes les forces de l'Allemagne peu-vent aisément converger vers ce triangle, dont Metz est le sommet et qui nous pénètre comme

Nous ne parlons pas des voies de fer, multi-

pliées et concertées pour obtenir la plus grande rapidité de mobilisation possible. Dix lignes aboutissent au Rhin. Huit lignes conduisent du Rhin sur le théâtre d'opérations de la Lorraine,

de notre côté, un caractère essentiellen

l'Elbe, 17 millions

Les Allemands disent prover bialement qu'une puissance continentale qui n'a point de marine peut se comparer à un oiscau dépourvu d'ailes. Possesseurs de 2,000 kilomètres de côtes sur la

ractère offensif.

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

des masses d'hommes avec un matériel im-MILLE kilogrammes, qui peut percer des cui-rasses de quatre-vingt-dix centimètres d'épais-seur!

Far son exagération même, un pareil déve-lor ment des forces militaires n'arrive-t-il pas à l'impuissance? Quand un seul coup de canon Depuis doute ans, l'arsenal de Woolwick. Il vre par jour une batterie de campagne, sans compter les bouches à feu de tout modèle et de tout calibre qui sortent quotidiennement des vastes ateliers privés d'Amstrong, où quatre mille ouvriers sont occupés sans relâche à cette besogne. revient à 400,000 fr. pour lancer un projectile haut comme un homme et du poids de 3,000 kilogrammes ; — quand un cuirassé coûte douze à quinze millions et peut être, en une minute, anéanti par une torpille, — la guerre ne devient-elle pas trop ruineuse, et les gouverne-ments ne seront-ils pas bientôt dans l'impossibilité d'en couvrir les frais sans limites?

> Quoi qu'il en soit, voilà la situation, effrayante et positive, telle qu'elle ressort des deux livres remarquables du commandant von der Goltz et du colonel Hennebert; et tandis qu'elle nous apparaît ainsi en traits de feu, que fent nos ré-

> publicains ?
>
> En face de l'ennemi qui construit des rem parts, ils achèvent de démolir le peu d'instituparts, ils achievent de denonir e ped d'institu-tions qui nous restent, et, quatorze ans après nos revers, ils sont occupés encore à discutailler une loi de recrument et un système d'organisation militaire!

> Si la République ne faisait que se suicider, on pourrait la bénir ; mais elle tue la France, et c'est à quoi le patriotisme devrait enfin

# **NOUVELLES DU JOUR**

Paris, 5 juin. Elections législatives

Elections législatives

Deux élections législatives auront lieu dimanche
à Louhans et à Autun. On ne signale encore aucune candidature conservatrice.

D'autre part, les électeurs de la 2e circonscription de Libourne sont convoqués pour le 6 juillet,
à l'effet d'elire un député en remplacement de M.
Lalanne, d'cédé.

Le Journal de Bordeaux dit que M. Edouard
Troplong, ancien magistrat à Paris sous l'Empire,
pose sa candidature.

Le Congrès

Plusieurs journaux ont annoncé que des ordres avaient été donnés par le gouvernement à M. de Joly, architecte de la Chambre des députés, en vue de la prochaine réunion du Congrès à Versailles. Cette neuvelle n'est pas exacte. M. de Joly n'z. reçu aucune instruction du ministère et n'avait pas pour le moment à en recevoir.

L'architecte du Palais Bonthon, qui est en même temps chargé de veiller à la conservation de la salle des séances du Congrès à Versailles, se rend toutes les semaines dans le chef-lieu du département de Seine-et-Oise pour examiner si cette salle est toujours en parfait état.

Il vient de s'y rendre encore aujourd'hvi même. D'après lui, si la révuion du Congrès était décidée, il suffirait d'une-journée de travail pour out approprier. La salle du Congrès comprend 837 fauteuils, en y comprenanteclui du président. Il n'y avait donc rien à modifier à cet égard.

Le travail d'appropriation consisterait seulement à mettre des tails et des portières et à s'assurer si la ventilatio et l'éclairage de la salle ne laissent rien à désirer.

Déplacements ministériels

M. Méline, ministre de l'agriculture, se rendra dimanche matin à Epernay, pour aller présider la distribution des prix du concours régional. Le rendement des impôts

On annonce que le rendement des 'impôts, pen-dant le mois dernier, serait inférieur aux prévi-sions budgétaires de plus de six millions. Les marques de fabrique

On s'étonne, dans le commerce, et on éprouve même une certaine irritation, de ce que l'échange des ratifications de le convention internationale sur les brevets, modèles, dessins et marques de fabrique, n'ait pas encore eu lleu.

Cette ratification, ajournée successivement depuis le 20 mars 1833, devait se faire, dernier délai, vendredi dernier. Elle a été, depuis, retardée encore de deux jours, au grand détriment de tous les intéressés, Français ou autres, et hier soir, à la dernière heure, aucune communication officielle ne nous était parvenue sur la conclusion définitive Dès le lendemain de la guerre de 1871, une commission fut chargée, sous la présidence du maréchal de Moltke, de déterminer la nouvelle organisation militaire de l'empire.

Il faut constater d'abord que les Allemands n'ont exécuté aucune espèce de travaux le long de leur frontière autrichienne, affirmant ainsi leur confiance absolue dans l'étroite amitié des survivants de Sadowa. Mais comme ils se sont dédommagés du côté de la France et de la Russie!

Le prince de Joinville Le prince de Joinville a débarqué à Calais c matin. Il a pris aussitôt l'express arrivant à Par à 5 h. 50.

Notre résident à Obock

Le gouvernement va installer un résident sur le erritoire d'Obock, qui est, on le sait, une posses-ion française où on installe actuellement un étaablissement. Le cheix du ministre de la marine s'est perté, our ces fonctions, sur M. de Courcy, frère du

L'occupation du Tonkin

L'occupation du Tonkin

Nous croyons savoir qu'à moins d'incident imprévu, Leng-Son et Cao-Bang seront occupés avant la fin de cette semaine.

C'est seulement lorsque le général Millot aura terminé cette œuvre qui forme, pour ainsi dire, la suite nécessaire de l'expédition du Tonkin, qu'il reitrera en France. bisesunt le commandement des troupes au général Brière de l'Isle.

La nécessité d'occuper les postes stratégiques et de surveiller la frontière impose la nécessité de ne pas réduire outre mesure les effectifs.

C'est pour ce motif qu'il restera au Tonkin 5,000 hommes de troupes qui, avec les 6,000 tirailleurs tonkinois, formeront un effectif de 11,000 hommes Voici l'ordre du iour que le général Millot a

Voici l'ordre du jour que le général Millot a adressé aux troupes, après la prise de Hong-Hoa: Officiers, sous-officiers, soldats et marins, Un mois, jour pour jour, après la prise de Bac-Ninh, vous ontres dans la citadelle d'Hong-Hoa.

C'est une nouvelle et brillante victoire dont la Républi-

vous maves, en revanche, prodigué votre énorgie dans les circonstances si fréquentes où Jai du y faire appel, et, je suis houreux de vous le dire, si vous aves agrandi nos possessions d'une belle province, vous aves de nouveau prouvé que la France compte toujours de vigoureux sol-dats et de hardis marine animés du plus pur patriotiame.

Le prochain consistoire

On écrit de Rome au Monde :

on écrit de Rome au monae:

« Il est très probable que le consistoire, pour préconisation d'évêques et création de cardinaux, sera différé jusqu'à l'autemne, à cause surtout de la situation de plus en plus fâcheuse que le gouvernement de la République française crée ou prépare à l'Eglise, au mépris des engagements stipulés par le Concordat. On a pu croire, toat d'abord, que ce rements stipulés par tont d'abord, que ce

retard du consistoire avait simplement pour but d'attendre que le gouvernement de la République ett commencé, avant le création de nouveaux cardinaux français, par rétablir le traitement qui est alloué à ces princes de l'Eglise, en Françe, par la question est beaucoup plus grave. Voici, en effet, que de nouvelles atteintes vont être portées à la liberté et aux droits de l'Eglise, en Françe, par la loi sur le recrutement et par celle qui introduit le divorce dans la législation. La proposition de ces lois iniques, la déplorable attitude du gouvernement dans leur discussion, préoccupent vivement le Saint-Siège, et il faut s'attendre a ce qu'il élève la voix pour protester. J'apprends, en effet, que, sur l'ordre du Saint-Père, une commission spéciale des EEmes cardinaux appartenant à la S. Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires a tenu, ces jours-ci, plusieurs séances, afin d'examiner la forme la meilleure qu'il convient de donner aux protestations du Saint-Siège, comme aussi la direction qu'il est bon d'imprimer à l'action catholique en France, au milieu des pénibles épreuves que traverse la nation très chrétienne. »

Anniversaire de la bataille de Magenta

Annonces: la ligne, 200 c. -- Réclames: 300 c. -- Faits divers, 500 c. -- Abonnements et annonces: Rue Neuve, 17, à Roubaix. -- A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Orrice DE PUBLICITE

Anniversaire de la bataille de Magenta Hier, en commémoration du 25e anniversaire de Magenta, une messe de Requiem a été célébrée dans la chapelle essuaire, en présence d'une foule considérable.

considerable. Le maire de Magenta, les délégués du conseil provincial et communal de Milan, et le général Revel, ont prononcé des discours. L'intervention en Egypte

Les cabinets de Berlin et de Vienne ont donné à la Porte l'assurance qu'ils appuieraient la Turquie à la conférence, notamment sur les deux points suivants : la reconnaissance de la suzeraineté du sultan sur l'Egypte et l'intervention militaire de la Turquie au Soudan.

Osman-Digma

Osman-Digma, le principal lieutenant du Mahdi, montre son audace. Les attaques deviennent maintenant journalières. Les Egyptiens, dans diverses rencontres, ont remporté l'avantage.
Une grande joie règne au camp d'Osman-Digma, qui prétend avoir reçu des nouvelles importantes de l'Occident. Osman-Digma a réuni jusqu'ici trois mille partisans, y compris des membres de plusieurs tribus, qui se sont dispersées après les batailles d'El-Tebet de Tamai et qui sont actuellement revenus auprès d'Osman.
Osman menace de venir à Souakim avec de grandes forces, dans une huitaine de jours. On fait des préparatifs de défense.
Un ultimatum

Un ultimatum

Le gouvernement serbe a demandé au gouver-nement bulgare, dans un délai de trois jours, sa-tisfaction pour avoir toléré les incursions des émi-grés serbes, résidant en Bulgarie, sur le territoire

serbe. S'il n'est pas fait droit à cette réclamation dans le délai fixé, le représentant de la Serbie devra quitter la Bulgarie.

Création d'ambassades

Création d'ambassades

La création d'une ambassade d'Espagne à Berlin, comme on l'avait annoncé dans le discours du trône, sora returdée parce que le budget pour l'exercice de 1883 à 1885, qui porte un crédit pour cette création, ne sera pas voté avant l'hiver prochain, et parce que le gouvernement veut attendre que les pourparlers engagés dans le même but à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Rome et à Londres, aient abouti.

A Rome et à Londres, on ne se montre pas favorable à la demande espagnole.

Incendie à Marseille

Incendie à Marseille Un incendie a Marseille
Un incendie a'est déclaré ce matin, à onze heures, au sanctuaire de Notre-Dame de la Garde; l'autel, la statue de la Vierge et un grand nombre d'ex-vote en or et en argent ont été détruits. Les dégâts sont évalués à plus de 150,000 francs.

## SENAT

(De nos correspondants particuliers et par Fil SPECIAL) Séance du jeudi 5 juin Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à 2 heures 5 minutes A la suite des explications de M. de Gavardie, la peine de la censure prononcée contre lui à la der-nière séance est levée par 97 voix contre 90. Le divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi relative au divorce. M. le président. — Nous avons maintenant à

M. le président. — Nous avons maintenant à examiner le contre-projet de M. Denormandie.

M. Roger-Marvaise regrette d'avoir reçu seulement ce matin le contre-projet de M. Denor-

mandie.

A première vue, il se demande si, en vérité, l'honorable sénateur n'a pas eu pour but de rendre le divorce plus facile en supprimant toutes les formalités génantes.

M. Denormandie répond que, s'il a voulu modifier les formes prescrites par le code civil pour differ les formes prescrites par le code civil pour

M. Denormandie répond que, s'il a vout modifier les formes prescrites par le code civil pour arriver au divorce, c'est qu'elles ont été empruntées à la loi de 1792 et donneraient lieu, dans l'application, à des difficultés insurmontables. Son contre-projet a donc eu pour but de l'actiliter l'œuvre de la justice.

L'article 229, portant que le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme, est adopté.

cet adopté.

L'article 230 est ainsi conçu : « La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme, est adopté.

L'article 230 est ainsi conçu : « La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune. »

M. de Pressensé demande la suppression qui avait été votée par la Chambre des députés. Le maintien de cette disposition aurait pour résultat de fortifier ce préjugé qu'il y a deux morales, l'une pour le mari, l'autre pour la femme. Ce préjugé est un grand péril au point de vue social; je vous propose donc de le faire disparaitre en votant la suppression que je vous démande.

M. Emile Labiche, rapporteur, dit que les auteurs du contre-projet n'ont pas admis l'amendement de M. de Pressensé; en premier lieu, parce qu'ils ne voulaient pas toucher au code civil; en second lieu, parce que cet amendement donnerait naissance à beaucoup trop de divorces; en troisièmelieu, parce qu'il existe une jurisprudence des tribunaux qui regarde l'adultère du mari comme une cause de divorce dans certains cas.

La première partie de l'article 230 est adopté.

La seconde partie, dont la suppression est demandée par M. de Préssensé, est mise aux voix. Il procédé au scrutin.

Cette seconde partie est adoptée par 90 voix conse

mandée par M. de Préssensé, est mise aux voix. Il procédé au scrutin.
Catte seconde partie est adoptée par 90 voix contre 69, sur 159 votants.
L'ensemble de l'article 230 est adopté.
Les articles 231 et 232 sont adoptés.
M. Emile Labiche dit que la commission demande le rejet de l'article 233, qui est relatif au divorce par consentement mutuel.
L'article 233 est repoussé.
M. Emile Labiche annonce que MM. Eymard-Duvernay et les membres de la majorité de la commission proposent une disposition additionnelle

M. Batbie croit que, si ce système etait admis pour l'absent, ce serait créer une sorte de bigamie légale.

M. Labiche demande le renvoi de la proposition de M. Naquet à la commission.

Le renvoi est prononcé.

M. Batbie- — Un marin, par exemple, peut être l'objet d'une séquestration prelongée en pays sauvage. Eh bien ! serait-i! moral de priver de ses droits conjugaux cet homme rendu à la liberté?

M. Labiche rappelle que le code civil avait admis l'absence comme cause suffisante de divorce.

orce. La suite de la discussion est renvoyée à samedi. La séance est levée à 4 h. 40.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du jeudi 5 juin

Présidence de M. BRISSON, président. L'ADMINISTRATION CORSE

L'ADMINISTRATION CORSE
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de MM. Laguerre et Pelletan sur l'attitude de la magistrature corse et de l'interpellation de M. Andrieux sur la situation politique et administrative et la Corse.

M. Martim-Feuillée se propose de rectifier un fait grave allégué par M. Laguerre.
On a affirmé que M. Saint-Elme avait été mis au secret et que le garde des sceaux avait eu connaissance de ce fait. On a sjeuté que M. Saint-Elme n'avait pu confèrer avec son avocat. Le ministre assure que c'est inexact.

M. Laguerre dit que M. le garde des sceaux seul peut savoir si M. Saint-Elme a été mis de droit au secret. Il y a eu le secret de fait, à défaut du secret de droit. L'avocat a été admis quelques minutes près de son cilent, mas dans des conditions particulières. Un gardien a voulu rester en tiers dans l'entretien. (Exclamations.)
C'est là un fait odieux contre lequel M. Ceccaldi a protesté. Il en a référé au juge d'instruction, qui n'a pu lui donner satisfaction en présence d'ordres formels.

M. Martim-Feuillée. — Ce fait est inexact.

n'a pu lui donner satisfaction en présence d'ordres formels.

M. Martin-Feuillée. — Ce fait est inexact.

M. Laguerre oppose à cette affirmation celle de M. Ceocaldi.

L'orateur proteste contre le système qui consiste à falsifier les dossiers. Il croit que c'est là un fâcheux exemple à suivre.

Il reste acquis, dit-il en terminant, que, dans la magistrature corse, des scandales odieux et des il-légalités de tout genre ont été commis. Il reste acquis que la liberté de la défense a été violée par le refus de laisser communiquer librement un avocat avec son client: il reste acquis que l'habitude de falsifer les dessiers et de nier les paroles prononcées est en pleine vigueur dans les parquets de la Corse. (Applaudissements à gauche).

cées est en pleine vigueur dans les parquêts de la Corse. (Applaudissements à gauche).

M. Andrieux dit que la Corse est un pays essentiellement gouvernemental. La tâche de l'administration y était donc facile. Il lui suffisait dé tenir la balance égale entre les partis, de ne pas se mettre à la remorque des cotaries locales et de représenter uniquement le droit et la justice (Très bien!) Malheureusement, cela ne faisait pas l'affaire d'une faction nouvelle qui ne comprend l'exercice du pouvoir que comme un moyen d'écraser les factions rivales et de satisfaire sa clientèle.

tèle.

Le gouvernement s'est trop facilement prêté à ces vues. Le préfet de la Corse, au cours d'une tournée de révision qui s'est trouvée précéder de bien peu les élections au conseil genéral, a formulé un programme dans lequel il indiquait nettement que le gouvernement ne pouvait accorder ses faveurs aux cantons représentés par des conseillers hostiles, et qu'elles seraient réservées à ceux qui avaient donné à l'administration des gazes de leur avaient donné à l'administration des gazes de leur

avaient donné à l'administration des gages de leur dévoûment. (Exclamations.) Pour ne citer qu'un fait, trois cantons de l'ar-rondissement d'Ajaccio ont absorbé à eux seuls di lixiéme partie du crédit alloué pour lescantons de toute la France comme indemnité pour perte de hattiens.

D'autres et nombreuses faveurs ent été distri-

D'autres et nombreuses faveurs ont été distribuées à une époque trop volsine des élections. C'est à ce moment que fut décidée la création, depuis longtemps pendante, du lycée d'Ajaccio. M. le minstre en informait le député d'Ajaccio à la veille des élections municipales, ajoutant que la subvention était de 908,000 fr. C'est aux instances d'un des maîtres actuels de la Corse que cette faveur était accordée à l'un des membres de ce triumvirat qu'il faut bien dénoncer à l'opinion. (Très bien! Très bien! sur divers banes). Le résultat n'a pas répondu à tant d'efforts: les opprimés se sont révoltés et il est arrivé que la ville d'Ajaccio a aujourd'hui une municipalité bonapartiste. napartiste. Aux dernières élections, 60 maires sur 360 com-

Anx dernières élections, 60 maires sur 360 communes ont refusé d'ouvrir le scrutin sous divers prétexte. L'un d'eux a déclaré qu'il n'avait pas fait les élections parce que, la veille, il avait fait la noce! (Bruit et rires.) L'administration n'a pas sévi contre ces maires, qui étaient sans doute des maires agréables.

Aux élections complémentaires, 30 maires ont persisté à ne pas ouvrir le scrutin et, à l'heure qu'il est, il y a encore 20 communes sans élections, à raison du mauvais vouloir des maires.
On a vu, aux élections du conseil général, le bureau de recensement refuser de proclamer un membre élu sans opposition. Il fallat un arrêt du censeil d'Etat pour le mettre en possession de son siège. Dans un autre cas, c'est le candidat non éin qui a été proclamé, et il a fallu encore que le conseil d'Etat intervint.

Pour assurer l'influence des trois personnalités dont on a parlé, on fait passer par leur intermédicient.

Pour assurer l'influence des trois personnalités dont on a parié, on fait passer par leur intermédiaire toutes les nominations, en ajoutant qu'elles sont dues à leur recommandation toute spéciale. La lettre est écrite à trois exempluires, afin que les populations sachent bien que ion, en Corse, ne se latt en dehors de cette influence.

Il en est de même pour les secours, quelle qu'en soit l'importance. Un secours de 10 fr. motive une correspendance considérable. C'est qu'il s'agit de candidature officielle pour laquelle on ne menage auoun sacrifice. (Bruit et rires).

Le directeur des postes de Bastia avait été calomieusement accusé d'avoir divulgué un télègramme. Une enquête eut lieu et son innocence fat reconnue Cependant, le ministre des postes, cédant